OFFRE D'EMPLOI

Titre de l'emploi : **COORDONNATEUR(TRICE) AUX LOISIRS**

Nature du poste : Permanent, temps plein

Date de commencement : Dès que possible

Date limite du concours : 26 avril 2024

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte, mais inclut les deux genres.

La municipalité de Saint-Alexandre, à vocation principalement agricole, est située près de Saint-Jean-sur-Richelieu et facilement accessible aux grands centres urbains. Elle fait partie de la MRC du Haut-Richelieu. Elle offre à ses résidents des activités de loisirs et une vie communautaire riche et dynamique. La municipalité de Saint-Alexandre (2 600 habitants) vous offre l'opportunité de faire partie d'une équipe énergique. Votre couleur, vos compétences et votre énergie sont recherchées pour contribuer au développement de notre municipalité.

RESPONSABILITÉS :

Sous l'autorité de la directrice des loisirs, des communications et de la culture, le coordonnateur des loisirs réalise l'ensemble des opérations reliées à l'organisation d'activités culturelles et de loisirs sur le territoire de la municipalité. Il s'occupe également de la gestion des inscriptions aux événements et aux activités de la municipalité, prépare et supervise le camp de jour municipal, s'occupe de la réservation des terrains sportifs et du pavillon des loisirs et il assiste les différentes associations de loisirs dans l'organisation de leurs activités. Il assiste également au besoin à la rédaction des différentes communications municipales.

Les tâches effectuées sont réalisées en fonction des directives données et suivant les normes et règles en matière de santé et sécurité au travail en vigueur.

Horaire de travail : Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 — Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00
(33.5 heures) 13 h 00 à 17 h 00

Selon les événements et les activités, il devra être disponible occasionnellement de soir et de fin de semaine.

Rémunération : Établi selon les compétences et l'expérience de la personne retenue

Avantages sociaux : Régime d'assurances collectives payées à 50% par l'employeur
Cotisation au REER à la hauteur de 3% annuellement

EXIGENCES DU POSTE :

- Détenir un diplôme d'études collégiales en loisirs, en animation culturelle ou dans un domaine connexe
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5, émis par la SAAQ
- Compétence reconnue en matière de gestion de projets
- Excellente capacité de rédaction en français et rigueur dans la gestion des dossiers
- Aisance à utiliser les différentes technologies de l'information
- Posséder une expérience pertinente à la fonction
- Avoir un bon esprit de communication et de coopération avec les membres de l'équipe

Les personnes intéressées à occuper ce poste peuvent faire parvenir leur candidature dès que possible :

Par courrier : Poste Coordonnateur en loisirs
Municipalité du Saint-Alexandre
453, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0

Par courriel : dg@saint-alexandre.ca ou en ligne www.saint-alexandre.ca/offre-demploi/